



Principales recodifications issues de l'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre 2017 relatives aux modalités d'exercices des attributions du CSE

Recours à l'expertise comptable	L. 2315-78 et suivants
Attributions récurrentes du CSE	
Orientations stratégiques	L. 2312-17 et L. 2315-87
Situation économique	L. 2312-17 et L. 2315-88
Politique sociale de l'entreprise	L. 2312-17 et L. 2315-91
Attributions ponctuelles du CSE	
Licenciements collectifs pour motif économique	L. 1233-34 et L. 2315-80
Recherche d'un repreneur en cas de projet de fermeture d'un établissement	L. 1233-57-17
Opération de concentration	L. 2312-41
Droit d'alerte économique	L. 2312-64
Offre publique d'acquisition	L. 2312-42
Recours à l'expertise dans le cadre des négociations	
Sur le nouvel accord de compétitivité	L. 2254-2 et L. 2315-92
Sur la négociation du plan de sauvegarde de l'emploi	L. 1233-24-1
Sur l'impact de l'introduction de nouvelles technologies ou d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail	L. 2315-94 et L. 2312-8-4
Sur la négociation égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	L. 2315-95
BDES (support de préparation aux consultations)	L. 2312-18

Pour toute information contactez-nous au 01.45.15.90.90

Ou via le formulaire de contact sur notre site www.livingstoneexpertce.fr